

Paris, le 13 mai 2014

A l'attention de Monsieur Le Président de l'USH
Monsieur Le Directeur Général de la DRIHL
Monsieur le Directeur de l'AORIF

Référence : 20140513/DPSRI/SM

Pièce(s) jointe(s) : Présentation synthétique du projet

Affaire suivie par : Isabelle HENRY-FERRAN

Objet : Réponse à l'appel à projets 10 000 logements accompagnés
Le logement d'abord pour les hommes et femmes victimes de violences conjugales

Madame, Monsieur,

Dans la perspective de la première session de réponse à l'appel à projet des 10 000 logements accompagnés, EFIDIS souhaite vous présenter le projet suivant : « favoriser l'accès à un logement social pérenne aux hommes et femmes victimes de violences conjugales, en alternative à l'hébergement d'urgence ».

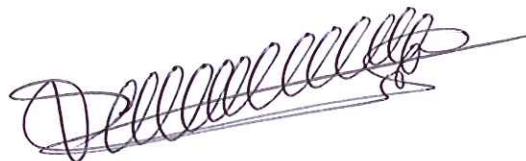
La situation des personnes victimes de violences conjugales est un fléau social, un problème de société pour lequel le logement figure comme une étape essentielle à la reconstruction. Ces ménages dont la situation est déjà complexe à gérer sont souvent dépourvus de logement.

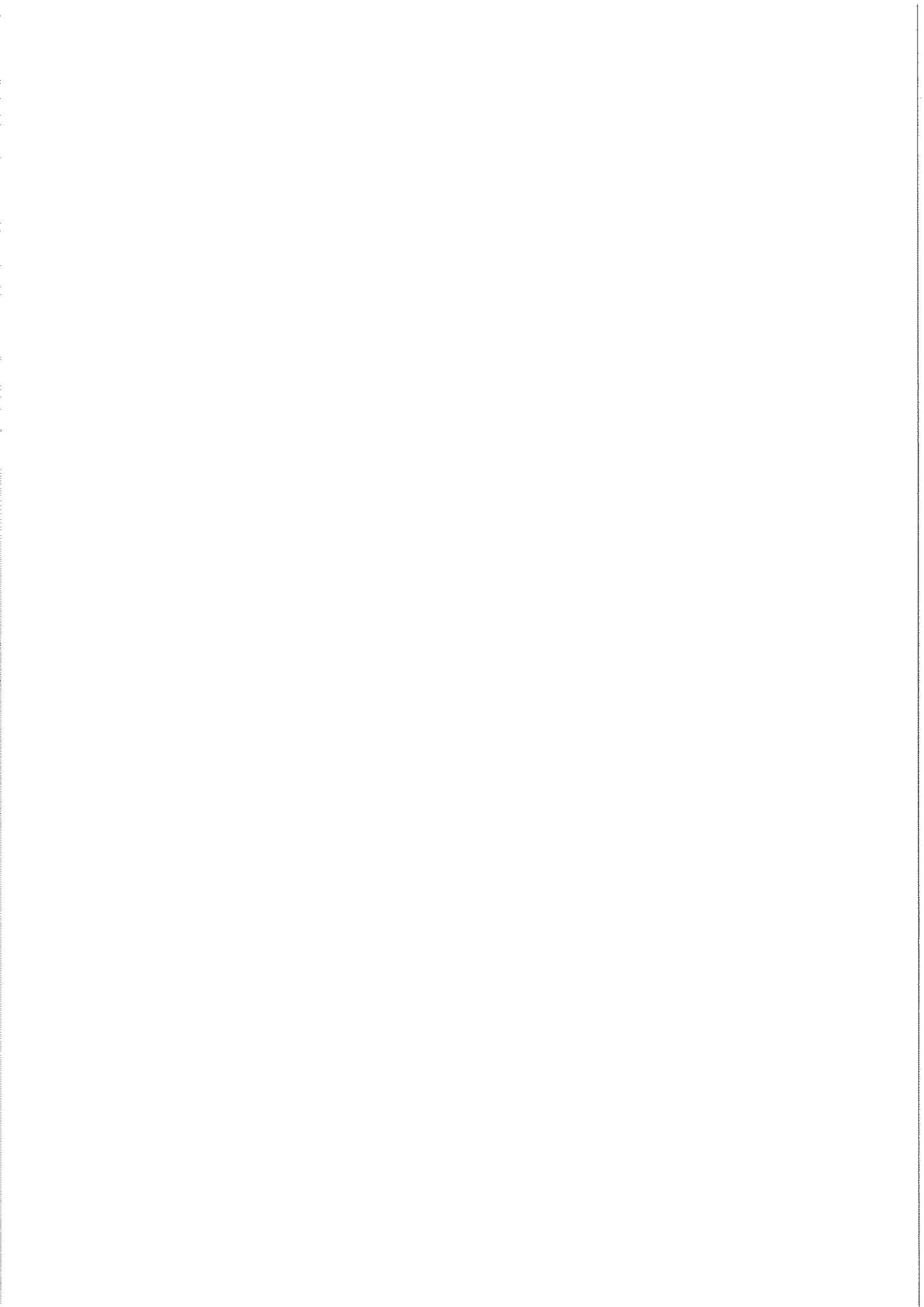
Dans ce contexte, notre société a mobilisé un partenaire phare, Droit de Cité Habitat, lequel mobilise deux de ses partenaires/adhérents, Libre Terre Des Femmes et SOS Hommes Battus, pour conjuguer leur expertise et savoir-faire.

Dans l'attente de votre retour, d'une étude attentive de la part du comité et d'un avis sur la pertinence des éléments du projet, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères considérations.

Pour EFIDIS
Isabelle HENRY-FERRAN
Directeur Politique Sociale Recouvrement et
Contentieux

EFIDIS est administrateur de l'AFFIL







Appel à projets
Mise en place de 10 000 logements HLM accompagnés
Présentation synthétique du projet

Localisation du projet : *Ile de France*

Nom du projet : *Favoriser l'accès à un logement HLM pérenne à des hommes et des femmes victimes de violences conjugales, en alternative à l'hébergement d'urgence.*

Statut et nom du ou des porteur(s) du projet : *Bailleur social, EFIDIS*

Descriptif sommaire du projet et objectifs poursuivis :

En juin 2013, la délégation aux victimes du Ministère de l'Intérieur a fait paraître un rapport chiffré des décès survenus au sein du couple en 2012 : 148 femmes et 26 hommes ont été tués par leur compagnons/es ou ex-compagnons/es. A ces décès, il faut ajouter la mort de 18 femmes et 5 hommes, tués par leur partenaire dans une relation non officielle. Le nombre total de décès s'élève donc à 166 pour les femmes et 31 pour les hommes.

Dans le cadre de violences au sein du couple, 25 enfants sont décédés, tués par un parent ou un beau-parent.

L'état s'est saisi de cette problématique. Plusieurs dispositions réglementaires stipulent que les femmes victimes de violences conjugales font partie des demandeurs prioritaires pour l'accès au logement social.

La violence conjugale est un fléau social, un problème de société pour lequel le logement figure comme une étape essentielle à la reconstruction.

Le présent partenariat s'inscrit, entre autres, dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 81 de la Loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion, article 19 de la loi du 09 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein du couple et aux incidences sur les enfants.

Dans ce contexte, EFIDIS, Entreprise Sociale pour l'Habitat, filiale du groupe SNI appartenant au groupe de la Caisse des Dépôts, s'est engagée, dans le cadre de sa mission d'intérêt général et sa démarche RSE, à relayer les politiques publiques visant, entre autres, à favoriser l'accès de ménages en difficultés à un logement.

La captation des ménages victimes de violences conjugales est réalisée par DDCH dans le cadre du CIL-PASS assistance® et/ou par deux associations spécialisées dans les violences conjugales : Libres Terres Des Femmes et SOS Hommes battus.

Dans le cadre du CIL-PASS assistance®, DDCH prend en charge des salariés en difficultés locatives suite à des violences conjugales. Ces salariés peuvent interpeller directement le service ou passer par les assistants sociaux d'entreprise. Concrètement, leur demande est de s'éloigner du conjoint violent en quittant leur logement ou hébergement. Il est en effet à noter qu'en dépit des évolutions législatives concernant les mesures de protection, nous constatons

qu'il est souvent plus adapté pour ces personnes, de quitter leur domicile afin de stopper le harcèlement et les menaces dont elles font l'objet. DDCH réalise :

- un diagnostic social global de la situation du ménage ;
- identifie ses potentialités (capacités de mobilisation) et recueille des éléments concernant son parcours résidentiel ;
- informe les salariés de leurs droits ;
- finance au besoin des nuitées à l'hôtel dans les situations les plus urgentes.

Parallèlement, DDCH missionne ses partenaires associatifs (LTDF, SOS hommes battus) dans le cadre d'un diagnostic complémentaire afin d'étayer l'évaluation initiale et évaluer l'impact de la problématique « violence » sur l'accès au logement.

A l'inverse, LTDF et SOS hommes battus identifient des ménages non-salariés relevant d'un « public Etat » qui cumulent une problématique d'insertion, de violence et de logement. Après une évaluation spécialisée réalisée au sein de leur structure, LTDF et SOS hommes battus saisissent DDCH qui complète alors le diagnostic quant aux capacités locatives du ménage.

A l'issue de ces évaluations conjointes, EFIDIS est sollicité, pour avis et validation des candidatures pour l'attribution d'un logement HLM pérenne.

La conjugaison de ces trois regards permet de dégager des axes de travail concernant : les capacités du bénéficiaire à accéder à un logement au niveau réglementaire (confer la Loi ALUR article 97 - CCH L.441-1) et financier mais également d'aborder le savoir habiter et l'adaptation dans un nouvel environnement.

Si la situation est favorable, EFIDIS propose un logement adapté aux ressources et à la composition familiale des ménages.

Publics cibles du projet

Nombre de ménages accompagnés : **5 ménages par an.**

Ménages éligibles au DALO : oui Le cas échéant.
ou des accords collectifs : oui Le cas échéant.
ou relevant globalement des publics cibles du PDALPD : oui suivant les dispositions de chaque PDALPD de l'Ile de France.

Caractéristiques des publics cibles (typologie des ménages, problématiques rencontrées, ressources) :

Des femmes et des hommes, avec ou sans enfant, en rupture d'hébergement ou de logement suite à des violences conjugales.

Ces ménages, indépendamment de l'âge, peuvent être salariés ou bénéficiaires de minimas sociaux et/ou en voie d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Modalités de mobilisation des logements

- Création d'une offre nouvelle : Non
Aménagement de logement existant : Non
Mobilisation de logements existants sans aménagement
Reclassement offre existante en offre à bas loyer éventuellement
Nombre de logements : 5 logements par an.
Typologie des logements : de tout type.

Modalités de réservation et d'attribution des logements :

Sur les modalités de réservation :

EFIDIS s'engage à mobiliser une offre de logements, issue des contingents de la préfecture, de la mairie et du collecteur GIC ou de logements libres de réservation, à destination des publics visés dans le présent projet.

Si les ressources du ménage sont trop faibles, EFIDIS se réserve la possibilité de proposer des logements, pour exemple de type PLS, où le loyer pourrait être minoré à hauteur des plafonds PLAI afin d'adapter le loyer aux ressources du ménage.

Sur les modalités d'attribution :

EFIDIS par le biais de ses conseillers sociaux devient l'interlocuteur privilégié du candidat et des partenaires. Le conseiller social d'EFIDIS se charge de la réception et l'étude du dossier de candidature pour un logement.

Il présente en CAL (commission d'attribution de logement), le dossier et les mesures d'accompagnement social préconisées.

Le logement est attribué par la commission d'attribution du bailleur conformément aux dispositions des articles L 441-1 et suivants du CCH.

Localisation de l'offre de logements accompagnés : Ile de France

Accompagnement

Méthodologie de réalisation de l'accompagnement (étendue de l'accompagnement et objectifs visés, méthodes - l'aller vers, autres...-, durée et adaptabilité) :

L'accompagnement social est proposé par DDCH, à l'issue du diagnostic social global, partagé avec le bénéficiaire.

En amont de l'accès au logement, il permet de gérer les éventuelles situations de crise. Il est possible de mettre à l'abri temporairement, les personnes victimes de violences conjugales, en mobilisant des nuitées d'hôtel via les services sociaux départementaux ou le dispositif d'aide exceptionnelle de DDCH pour les salariés en difficultés.

Un accompagnement physique peut être proposé aux bénéficiaires concernant l'élaboration du certificat médical et le dépôt de plainte, qui sont des préalables nécessaires, à l'obtention d'un logement.

Une attention particulière est également portée sur les enfants témoins ou parfois également victimes de ces violences. DDCH et ses partenaires associatifs pourront ainsi être amenés à saisir les services compétents afin d'évaluer plus avant la notion de danger pour les enfants. Cela pourra notamment se traduire par la rédaction d'information préoccupante.

Durant les six mois à douze mois qui suivent l'entrée dans le logement un accompagnement social global sera mené par DDCH. Suivant la problématique abordée, DDCH sollicitera ses partenaires adhérents (en premier lieu LTDF ou SOS Hommes battus) mais aussi les dispositifs et partenaires existants sur le territoire francilien (ASE, CG, centres sociaux, CAF, CMP, hôpitaux, commissariats...).

Le suivi s'effectuera essentiellement lors de visites à domicile. Il est également préconisé d'accompagner physiquement les personnes dans leurs diverses démarches administratives et lors des prises en charge spécialisées comme les problématiques liés à la santé et à la protection de l'enfance.

La durée de l'accompagnement du ménage est liée à son degré d'autonomie. Cet accompagnement a pour objectif :

- *d'accompagner le locataire dans ses démarches administratives, juridiques, sociales, psychologiques, professionnelles et financières (vérification des divers droits, aides à l'accès, dossier de surendettement...);*
- *de sécuriser le rapport locatif grâce à un travail de médiation avec le bailleur et ses représentants (gardien, gestionnaire locatif...);*
- *de s'approprier le logement (occupation du logement) et son environnement (écoles, sécurité sociale, mairie, CAF...).*

La connaissance et l'expertise des différents acteurs de ce partenariat constituent un atout pour le suivi du bénéficiaire.

Pour les ménages «non-salariés», l'accompagnement social ne pouvant être assuré par DDCH, suivant la situation du locataire (ACD, DALO,...), il sera mis en œuvre les mesures d'accompagnement social des dispositifs existants à savoir l'accompagnement social lié au logement (FSL) ou l'AVDL (FNAVDL)...

Complémentarité avec la gestion locative (type de gestion locative : classique ou adaptée) :
Dans ce projet, il s'agit d'une gestion locative classique.

Démarche mise en place pour favoriser l'adhésion du ménage :

Au-delà de la problématique de violences conjugales, l'évaluation sociale nous permet d'identifier les capacités de mobilisation du bénéficiaire ainsi que ses éventuels freins (administratifs, psychologiques ...). Ce suivi est formalisé par la signature d'un contrat d'accompagnement social tripartite auquel sont parties prenantes, le locataire, le bailleur, DDCH et LTDF ou SOS Hommes battus.

Modalités de mobilisation de l'offre d'accompagnement existante :

- *Les contingents logements ;*
- *Les aides à l'accès (CAF, Fonds de solidarité pour le Logement, FNADV pour les publics éligibles en complément de nos interventions).*

Structuration de la relation bailleur/accompagnateur :

Un point trimestriel sera réalisé entre le bailleur, l'opérateur qui assure l'accompagnement social (en l'occurrence, DDCH) et le locataire afin d'adapter, ajuster ou recadrer les actions.

Adéquation du projet aux besoins spécifiques des publics ciblés par le projet :

Le projet répond aux besoins spécifiques du public visé.

Partenariat

Partenaires mobilisés - exemples : collectivités territoriales, SIAO, associations, coordination entre les organismes, ... :

Drôit de Cité Habitat (DDCH) est une association loi 1901, créée en 1991, à l'initiative du GIC et de la Caisse des Dépôts. Son objet est de favoriser l'accès et le maintien dans le logement des ménages en difficultés sur l'ensemble du territoire national. Pour ce faire, DDCH fédère plusieurs acteurs du logement : des CIL (comité interprofessionnels pour le logement), des bailleurs et des associations. Son projet repose sur la mutualisation des expériences et le savoir-faire de chacun de ses membres. DDCH a été, depuis sa création, à l'origine de nombreux projets innovants :

- *L'Aide Sur Quittance, qui permet de minorer l'avis d'échéance des locataires en cas de difficulté,*
- *L'accompagnement de projet de logement intergénérationnel au sein du parc social, destinés aux jeunes accueillis chez des personnes âgées isolées,*
- *Le CIL-PASS Assistance®, un service de soutien destiné aux salariés en difficulté de logement,*
- *La garantie LOCA FASTT PLUS ® pour faciliter l'accès au logement des salariés intérimaires.*

Cette association dispose d'une équipe de conseillers sociaux diplômés impliqués dans le soutien des personnes en situation locative précaire. Après l'identification des difficultés rencontrées et des potentialités des ménages, les conseillers sociaux mettent en place un suivi personnalisé. Le projet « 10 000 Logements accompagnés » est en adéquation avec l'objet de DDCH. L'association est agréée en ingénierie sociale et financière sur plusieurs régions dont l'Ile de France.

Libre Terre Des Femmes (LTDF) est une association féministe, relevant de la Loi 1901 qui œuvre pour la promotion de l'égalité femmes-hommes : parité, contraception, emploi, formation, prévention des violences, vie politique... LTDF lutte pour que la domination masculine, dont l'un des vecteurs est la violence, cesse d'être la réalité pour des millions de femmes dans le monde. Ces principales activités sont les suivantes :

- *Permanences d'accueil pour les femmes victimes de violences conjugales : suivi juridique, social, psychologique, reprise de confiance en soi.*
- *Accompagnement spécialisé pour les femmes victimes de violences conjugales : accompagnement dans les démarches police, justice, relogement pérenne.*
- *Des outils développés : clé USB avec fiches pratiques, films explicatifs sur les démarches doublés en 9 langues.*
- *Cession de formation et de sensibilisation sur l'accueil des victimes et le repérage des violences conjugales auprès du grand public (scolaires, étudiants) et publics spécifiques (personnels soignants, travailleurs sociaux, centres sociaux, détenus, etc.).*
- *Partenaires : travailleurs sociaux, 3919, commissariats, hôpitaux, tribunaux, parquet de Paris, associations spécialisées, etc.*

SOS hommes battus : L'association, relevant de la Loi 1901 déclarée en 2009, est née du constat d'impensabilité sociale de la possible victimisation des hommes au sein de leur couple.

SOS Hommes Battus a pour vocation de rester une petite unité (3 psychologues intervenants + 1 ou 2 bénévoles) afin de ne pas se substituer à la prise en charge sociale.

Les actions de l'association sont centrées sur l'aide aux victimes. Il d'agit d'être en contact et d'apporter des réponses personnalisées aux victimes : permanence téléphoniques, échanges par email afin de leur proposer une écoute bienveillante, du soutien psychologique, une première orientation juridique le tout gratuitement sans adhésion, mais aussi affichage, colloques, articles via le site internet de l'association.

Montage financier (solidité financière du plan de financement et d'exploitation du projet, optimisation des coûts) :

Coût du diagnostic de la situation des ménages par rapport au logement : *exprimé en € par ménage* et **Coût de l'accompagnement** par ménage : *exprimé en € au mois ou à l'année* :

<i>Financement type pour 1 ménage (pour une année)</i>	<i>Durée indicative</i>	<i>Prix proposé par suivi</i>
<i>Un diagnostic préalable</i>	1 mois	400€
<i>Un diagnostic complémentaire</i>	1 mois	500€
<i>Une mesure d'ASG (Accompagnement Social Global)</i>	6 mois	1 650€
<i>Une mesure d'ASG (Accompagnement Social Global)</i>	12 mois	3 300€
Total de l'accompagnement sur 8 mois	8 mois	2 550€
Total de l'accompagnement sur 14 mois	14 mois	4 200€

Pour un public salarié provenant de **DDCH** : La prise en charge sera la suivante :

<i>Financement pour 3 ménages (pour une année)</i>	<i>Durée indicative</i>	<i>Prix proposé par suivi</i>
<i>Un diagnostic préalable</i>	1 mois	1 200€
<i>Un diagnostic complémentaire</i>	1 mois	1 500€
<i>Une mesure d'ASG (Accompagnement Social Global)</i>	6 mois	4 950€
<i>Une mesure d'ASG (Accompagnement Social Global)</i>	12 mois	9 900€
Total de l'accompagnement sur 8 mois	8 mois	7 650€
Total de l'accompagnement sur 14 mois	14 mois	12 600€

Pour un public non salarié provenant des associations **LTDF** et **SOS Hommes battus** : La prise en charge est la suivante :

<i>Financement pour 2 ménages (pour une année)</i>	<i>Durée indicative</i>	<i>Prix proposé par suivi</i>
<i>Un diagnostic préalable</i>	1 mois	800€
<i>Un diagnostic complémentaire</i>	1 mois	1000€
<i>Une mesure d'ASLL</i>	6 mois	3 300€
<i>Une mesure d'ASLL</i>	12 mois	6 600€
Total de l'accompagnement sur 8 mois	8 mois	5 100€
Total de l'accompagnement 14 mois	14 mois	8 400€

Pour ce public non salarié ; il est sollicité un financement complémentaire et équivalent à celui indiqué ci-dessous.

Coût interne ou externe de la gestion locative adaptée par logement : *exprimé en € au mois ou à l'année : NEANT*

Coût global en cas d'offre intégrée gestion locative adaptée + l'accompagnement par ménage:
exprimé en € au mois ou à l'année : NEANT

Cofinancements apportés (apports du CG, des collectivités territoriales, EPCI et Etat) :
description synthétique du plan de financement :

Confer, le chapitre précédent «montage financier» des personnes **non salariées** provenant des associations **LTDF** et **SOS Hommes battus**. Un financement complémentaire est sollicité.

En cas de création d'offre nouvelle, projet bénéficiant d'un financement à l'investissement du FNDOLLTS : *oui* *non*

ou en ayant candidaté à un appel à projets en cours : *oui* *non*

Inscription de la démarche dans la durée

Les engagements pris par les porteurs du projet portent sur une durée de :
12 mois, renouvelable, 1 fois.

Avis du service départemental en charge des politiques sociales du logement (DDCS ou DDT) :

Champ libre

Pertinence du projet au regard des objectifs visés par l'appel à projets : *champ libre*

Caractère reproductible de la démarche : Faible Moyen Fort

Conditions jugées nécessaires : *champ libre*

Avis global formulé par le niveau régional (DREAL en collaboration avec DRJSCS) : Favorable Défavorable

champ libre

